

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 17 décembre 2019 à 20 h 30, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

**Présents** : Mme Valérie PIROT, M. Denis VARNIER, Mme Renée ROLLAND, Mme Sylvie ADOR, Mme Stéphanie SCHMIDT, M. Patrice CAQUET, M. Lionel ROLLAND, Mme Mireille MALLINJOUD, M. David BASTIEN, M. Bernard MIEVRE.

**Absent(s)** : Mme Béatrice ROEDERER, M. Jean-Yves LEROY, M. Michel FAVERO, Mme Chantal TOUSSART

**Pouvoir** : M. Jean-Yves LEROY a donné procuration à M. Denis VARNIER, M. Michel FAVERON a donné procuration à M. Bernard MIEVERE, Mme Chantal TOUSSART a donné procuration à Mme Renée ROLLAND

**Secrétaire** : M. David BASTIEN a été élu secrétaire de séance

**Date d'envoi de la convocation** : 9 décembre 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder, l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la démission de Madame Dominique SEJOURNÉ du Conseil Municipal suite à sa mutation professionnelle. Il en est fait acte.

### DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

#### FINANCES

#### PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et jusqu'à l'adoption du budget et en l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit l'année 2019.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2020, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

CHAPITRES	CREDITS BUDGET 2019	INSCRIPTIONS 2020
Chapitre 20	86 120 € x 25 %	21 530.00 €
Chapitre 21	1 520 039.88 € x 25 %	380 007.97 €

#### Ventilation des dépenses :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 21 530.00 €

Frais d'études : Etude aménagement urbain la Combe-Le Pont Neuf, procédure de DUP...

### Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 380 007.97 €

Travaux de voiries divers (Route de Saint-Félix...travaux bâtiments (écoles, étanchéité du préau...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, la ventilation des dépenses d'investissement comme suit avant le vote du budget primitif 2020.

### **CONVENTION DE DESTRUCTION ANTICIPEE D'ARCHIVES PUBLIQUES**

Face à la problématique d'archivage électronique à laquelle sont confrontées les collectivités locales, leurs établissements publics ainsi que les établissements publics de santé, la Direction Générale des Finances Publiques propose aujourd'hui une offre de service d'archivage, gratuite et optionnelle.

En complément de cette offre de service, l'application « ORC » permet de consulter les pièces comptables et justificatives du secteur public local des exercices clos stockés dans le silo « ATLAS » de la Direction Général des Finances Publiques.

L'ensemble de ce dispositif participe pleinement au déploiement d'une dématérialisation de bout en bout de la chaîne comptable et financière entre ordonnateurs, comptables et juges des comptes.

L'attention doit être portée sur les documents dématérialisés, transmis au comptable sous protocole « HELIOS – PES V2 » sont conservés pendant 10 ans et restent accessibles aux agents habilités à « ORC » durant cette même période.

Les collectivités devront veiller à conserver dans leurs services les documents dont la durée d'archivage est supérieure à 10 ans.

Les collectivités locales adhérant à l'offre proposée par la Direction Générale des Finances Publiques pourront détruire, par anticipation, les pièces justificatives transmises via le PES V2 dans « HELIOS » et ce dès le paiement du mandat ou dès la prise en charge du titre par le comptable de la Collectivité.

Cependant, cette destruction anticipée est soumise à la vérification du processus de dématérialisation et à l'autorisation préalable de la Direction des Archives Départementales de la Haute-Savoie.

En Haute-Savoie, cette autorisation prendra la forme d'une convention signée entre la Collectivité et la Direction des Archives Départementales de Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu les explications de Monsieur le Maire l'autorise, à l'unanimité, à signer la convention entre la Collectivité et les Archives Départementales de Haute-Savoie pour permettre la destruction de manière anticipée les pièces justificatives et comptables papier qui font l'objet d'une numérisation conforme aux normes en vigueur et qui ont été acceptées par le comptable assignataire.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL**

Lors du dernier conseil municipal, Madame Valérie PIROT, 1<sup>ère</sup> Adjointe, a présenté à l'assemblée la nouvelle signalétique du territoire.

Le montant initial de ce marché public est **62 000.35 € TTC**.

Suite à une omission, une proposition complémentaire a été faite pour la fourniture de 4 panneaux d'affichage dédiés à de « l'affichage libre » pour un coût de **6 548.88 € TTC**.

**Ces panneaux publics seront installés :**

- Le Bourg médiéval,
- La Combe,
- Parking de l'Eglise
- Parking à proximité de la salle CHATENOUD

L'Assemblée municipale après avoir entendu les explications de Madame PIROT accepte de porter le montant total du marché de signalétique à **68 549.23 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire, à signer l'Avenant n°1 relatif à la fourniture de 4 panneaux d'affichage dédiés à l'affichage public, ce qui porte la dépense totale pour la nouvelle signalétique communale à **68 549.23 € TTC**

Parallèlement, ce dossier fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour un montant global de **68 549.23 € TTC**.

Le début de l'implantation de cette nouvelle signalétique devrait avoir lieu mi-février 2020.

Monsieur David BASTIEN évoque également l'installation de panneaux d'information lumineux. Madame PIROT rappelle qu'il avait été envisagé il y a quelques années un projet à la Combe mais que celui-ci a été suspendu.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT ROUTE DE SAINT-FELIX**

Lors de la planification budgétaire des investissements communaux 2019, l'assemblée municipale avait retenu la réalisation d'un cheminement piéton, route de Saint-Félix.

En effet, compte tenu de l'urbanisation de ce secteur, la fréquentation piétonne de cette voie, notamment par les élèves se rendant à l'arrêt de bus (à proximité du giratoire RD3-RD63) il devenait essentiel d'assurer la sécurité de cet axe.

L'ensemble des études et chiffrage ont été réalisés par le Cabinet LONGERAY pour le montant suivant :

- Travaux : **489 695.70 € TTC**.
- Honoraires maîtrise d'œuvre et topographie : **31 340 € TTC**
- Acquisitions foncières : **5 000 € TTC**

**Soit un coût total de : 526 035.70 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité, le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) pour un montant global de **526 035.70 € TTC**.

Pour ce dossier, le concours du SYANE ne sera pas sollicité car l'enfouissement des réseaux secs ont été réalisés antérieurement. Seuls 3 mats seront à changer et ceux-ci sont intégrés dans le futur marché public.

**MISE A DISPOSITION DU CHALET DU PONT NEUF**

Depuis plusieurs mois, le chalet communal du Pont Neuf n'est plus loué (108 Rue du Pont neuf).

L'association « Les Médiévales » utilisait depuis plusieurs années un local à la Chapelle pour le stockage de leurs costumes et organisait ponctuellement des ateliers « couture ».

Le réseau électrique de ce bâtiment a été endommagé (compteur à changer et un réseau interne détérioré par des rongeurs...). La commune a mis en sécurité minimale ce bâtiment et a proposé, en contrepartie, à l'association « Les Médiévales » une mise à disposition du Chalet du Pont-Neuf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à établir et signer avec l'Association « Alby Animation Médiévales » une convention de mise à disposition du chalet du Pont Neuf, à titre gratuit. Il est précisé que ladite convention établira les droits et devoirs de chacune des parties.

## **DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS**

### ***Dossiers en cours***

#### **Urbanisme :**

**PLUi – H-D :** Le 28 juin 2018, le Conseil Communautaire du Grand Annecy a délibéré à l'unanimité pour prescrire l'élaboration du PLU intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains (PLUi – H-D) et définir les modalités de concertation.

L'élaboration de ce document se déroulera jusqu'en 2023. Le règlement du PLUi d'Alby (périmètre pour les 11 communes ex partenaires de la CCPA) pourra être revu durant cette étude.

**Modification PLUi pour projet de la Combe :** Depuis le début de l'été diverses réunions ont eu lieu avec le Grand Annecy pour engager la levée de la servitude de projet à la Combe. A ce jour ce projet d'aménagement a été acté. Les différentes phases administratives seront portées par le Grand Annecy avec une issue fin 2020.

Toutefois, se pose l'édification d'un 4<sup>ème</sup> étage sur certains bâtiments à venir. Cette interrogation fera l'objet d'une étude par le Grand Annecy.

Une réunion s'est tenue en Mairie ce lundi 16 décembre 2019 avec les représentants du Grand Annecy et le Cabinet d'urbanisme retenu.

**Secteur PATTU :** Dans le cadre du projet de levée de servitude de projets pour permettre l'extension de la zone d'activités Espaces Leaders une réunion aura lieu 19 décembre avec l'ensemble des partenaires.

#### **Questions diverses**

**Transfert de la Bibliothèque à l'Annexe de la Maison de Pays :** Comme évoqué de nombreuses fois, ce transfert est étroitement lié à la régularisation administrative entre le Grand Annecy – La commune et le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby.

Mesdames Sylvie ADOR et Valérie PIROT interviennent sur les démarches initialement engagées pour permettre ce transfert.

Monsieur le Maire souligne que depuis plusieurs mois, et malgré ses demandes de rendez-vous auprès de Madame la Présidente afin de régulariser l'ensemble des transferts précités, aucune avancée n'est constatée.

Lors d'une rencontre entre Madame la Présidente, les Bénévoles de la Bibliothèque et Monsieur le Maire, s'en est suivi la décision (par la Bibliothèque) de sursoir à ce transfert en attendant que l'ensemble des procédures administratives soient définitivement actées entre les différents intervenants.

D'autre part, Monsieur le Maire n'apporte aucune objection à ce que le Bureau de la Bibliothèque prenne contact avec le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby.

**Projet de giratoire « Crêt-Vial »** : Depuis plusieurs mois, des discussions sont engagées entre le Département, un privé et la Commune pour la réalisation d'un giratoire à « Crêt-Vial ». En attendant que ce dossier progresse et pour assurer la sécurité des usagers de ce secteur, il sera réalisé prochainement « une zone 50 kms » dans ce secteur. L'abaissement de la vitesse obligera la commune à passer en secteur agglomération. L'arrêté sera pris prochainement.

**Installation panneaux photovoltaïques sur la toiture des Services Techniques** : En 2018, la commune a signé une convention avec le Groupe PERLE pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des Services Techniques (200m<sup>2</sup>). L'intervention a eu lieu début décembre par l'entreprise ROSAZ ENERGIES.

**Étanchéité du préau de l'Ecole Primaire** : A ce jour, la commune est en possession d'un devis d'une entreprise d'un montant de 9 245.02 € TTC pour l'étanchéité du préau de l'école primaire. Ces travaux permettront d'attendre le projet de construction qui pourrait être mené sur le préau.

**Extension de l'école maternelle** : Actuellement, il reste deux terrains à acheter. Lors des derniers conseils municipaux il a été demandé de passer par une déclaration d'utilité publique. Le Cabinet retenu doit rencontrer Monsieur le Maire prochainement pour établir le phasage de la mise en place de cette procédure.

**Solde marché Cheminement piéton route de Plaimpalais** : Depuis juin 2019, les services administratifs tentent de solder le marché public des travaux de cheminement Route de Plaimpalais, mais le Cabinet de maîtrise d'œuvre IDEPE (MM. MOUNIER ET DUBRULLE) demeure injoignable (absence de téléphone et aucune réponse aux courriers et mails). La Commune est en attente d'une réponse du Trésor Public de Rumilly sur les moyens à mettre en œuvre pour sortir de ces difficultés.

**Repas des Aînés** : Le repas annuel des Aînés a eu lieu le 8 décembre 2019 à la salle Plaimpalais. La convivialité était au rendez-vous.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30**



Le Maire,

Jean-Claude MARTIN